

« Une charte régionale pour la qualité de l'air »
Conseil régional d'Alsace

Président : Adrien ZELLER

Objectif :

Agir pour améliorer la qualité de l'air mise à mal par la croissance du trafic automobile, les pics d'ozone et l'apparition de nouveaux polluants.

Démarche et contenu :

24 acteurs publics et associatifs se sont engagés à réaliser 9 actions concrètes et exemplaires dans leur structure pour améliorer la qualité de l'air : 6 collectivités, 5 services de l'Etat, 3 chambres consulaires, 6 associations, 5 organismes autres.

Leur exemplarité devrait être un bon moyen de motiver les citoyens à faire de même.

Les actions sont simples et reproductibles par les salariés comme par tout citoyen chez lui. Elles portent sur :

- la sensibilisation du personnel,
- les économies d'énergies : ordinateurs, lampes, chauffage
- les transports : plan de mobilité, véhicules propres, contrôles de pollution, parcs de vélos

Après une campagne d'information, la charte a été rédigée puis signée en janvier 2004 pour des actions qui vont se mettre en place avant fin 2005. Actuellement un document de sensibilisation à destination des salariés est en cours d'édition.

Budget :

Coût total 40 900 € mais participation de 50 % de l'Ademe

Plan de communication 30 000 €, 10 600 € pour le document de sensibilisation.

La moitié des actions sont actuellement engagées. Une évaluation est prévue en décembre 2004 et en décembre 2005 avec communication des résultats.

Contact :

Estelle LANG. Chargée d'études qualité de l'air et des paysages. Service Environnement
Tél : 03 88 15 67 92 estelle.lang@region-alsace.fr